

Je me suis vu colporté de ville en ville comme un malfaiteur, et bien que moribond, sans qu'on pût m'en donner aucun motif, qu'on voulût m'accorder aucun repos. Comment vous écrire?

» Si j'adresse ici personnellement à V. S. tout ce qui me concerne, c'est comme étant de votre département et en votre nom qu'ont commencé les actes dont j'ai à me plaindre; que c'est dans votre département et en votre nom qu'ils ont continué, et que si, depuis, d'autres mains ont pesé sur moi, c'est V. S. qui m'a placé sous leurs coups, ce sont ses suggestions qui ont dicté le traitement que j'ai reçu.

» Milord, je suis un des quatre auxquels vos ordres réduisirent, à Plymouth, le grand nombre de ceux qui recherchaient le bonheur et la gloire de suivre l'illustre victime de *la terrible hospitalité du Bellérophon*; je remplissais de mon mieux à Longwood ma religieuse et sainte occupation; j'y dévouais toutes les facultés de mon cœur et de mon âme aux adoucissements de la captivité la plus dure qui fut jamais, quand je m'en suis vu soudainement enlevé par le Gouverneur de Sainte-Hélène. Il était dans ses

(Année 1817) DE SAINTE-HÉLÈNE. 349
droits peut-être; j'avais enfreint ses réglemens: je n'étais coupable, après tout, que d'avoir usé du droit de tout captif, celui de déjouer sans scrupule la surveillance de son geolier; car il n'avait été rien laissé entre nous à la délicatesse, à la confiance, à l'honneur. Je ne me suis point plaint de l'acte exercé envers moi. Je n'ai souffert que dans ce qui a pu heurter gratuitement celui duquel on me séparait; c'est presque à ses côtés, presque sous ses yeux qu'on m'a saisi; ce qui lui a fait écrire, ainsi que vous l'aurez lu, qu'en me voyant de sa fenêtre, entraîné dans la plaine, au milieu de nombreux panaches flottans et de chevaux qui caracolaient autour de moi, il avait eu l'idée des sauvages de la mer du Sud, qui, dans leur joie féroce, dansent autour de la victime qu'ils vont dévorer.

» Milord, il a pu m'être permis de croire que la cause de ce qui m'est arrivé, les pièces secrètes confiées à mon domestique, sur sa propre sollicitation, n'étaient que le résultat d'un piège qui m'aurait été tendu. Le Gouverneur lui-même est demeuré d'accord avec moi que les apparences pouvaient justifier

ma pensée; mais il m'a donné sa parole d'honneur qu'il y était étranger, et je l'ai cru. Ces pièces secrètes, du reste, étaient destinées, dans le principe, à passer précisément par ses mains: elles lui eussent été adressées, si, peu de temps auparavant, il ne m'avait fait dire que la continuation de mon style le porterait à m'éloigner de celui auquel je me dévouais. Cela est si vrai, et les pièces étaient si peu importantes en elles-mêmes, qu'il n'en a jamais été question depuis: elles sont demeurées tout à fait étrangères à l'événement qu'elles avaient fait naître*.

» Milord, ma captivité à Sainte-Hélène n'était que volontaire: vous aviez prononcé dans vos réglemens qu'elle cesse-

* A moins que ce ne soit ce à quoi un ministre a voulu faire allusion dans le Parlement d'Angleterre, le 14 mai 1818.

Cherchant à justifier les persécutions exercées sur le comte de Las Cases, il a dit qu'on l'avait surpris à établir une correspondance en Europe par l'intermédiaire de l'Angleterre. Mais le noble lord n'a fait que l'affirmer de vive voix, et a refusé de produire les documens officiels qui en auraient établi la preuve. Chacun pourra fixer son opinion d'après cette dernière circonstance.

(Année 1817) DE SAINTE-HÉLÈNE. 351
rait à mon gré; j'ai donc signifié à sir Hudson Lowe, dès que je me suis trouvé séparé de Longwood, qu'à compter de cet instant je me retirais de sa dépendance personnelle, et que je me remplaçais sous la protection des lois civiles et générales; que si j'avais commis quelque faute, je demandais qu'il m'envoyât à mes juges; que s'il croyait que mes papiers, que je lui avais donné le temps de parcourir assez pour les comprendre, nécessitaient d'être mis sous les yeux des ministres, je demandais qu'ils vous fussent envoyés, Milord, et moi avec eux; et afin de lui rendre cette détermination plus facile, je lui exposais l'état affreux de ma santé, le danger imminent de celle de mon fils, qui réclamaient de nous envoyer tous deux à la source des premiers secours de l'art; j'ajoutais en outre que j'acquiesçais d'avance, volontairement et de bonne foi, à toutes les restrictions, même illégales, que V. S., au besoin, jugerait à propos de m'imposer à mon arrivée en Angleterre. Sir Hudson Lowe ne crut pas pouvoir prendre ce parti; et après de longues hésitations, et m'avoir tenu captif au secret dans l'île pendant cinq ou six semaines, il finit par me déporter au

cap de Bonne-Espérance, selon la lettre de ses instructions; mesure qu'il eût pu et eût dû sans doute exécuter en peu de jours. Ce Gouverneur a retenu en même temps tous ceux de mes papiers qu'il a jugés convenables, sans me permettre d'y apposer mon sceau, ou ne me le permettant qu'avec la restriction dérisoire de mon consentement exprès à ce qu'il pût le briser en mon absence, s'il le jugeait à propos, ce qui était me l'interdire.

» A la faveur de pareilles subtilités, sir Hudson Lowe pourrait dire aussi, peut-être, qu'il n'a tenu qu'à moi de revenir à Longwood; il est très-vrai que, pressé par mes argumens et par la délicatesse de sa position vis-à-vis de moi, il m'a offert d'y retourner, parce que cela le tirait d'embarras; mais en même temps qu'il me l'offrait, il me le rendait impossible. « Vous m'avez souillé, flétri, lui disais-je, en m'enlevant sous les yeux même de Napoléon : je ne pourrais plus être désormais pour lui un objet de consolation; mais bien plutôt tôt d'injurieux et pénibles souvenirs; je ne saurais reparaître à Longwood que sur son désir exprès. » J'ai demandé d'écrire, j'ai même écrit pour connaître

ce désir; mais sir Hudson Lowe a prétendu dicter lui-même ou limiter mes expressions; j'ai dû m'y refuser. Sa situation entre captifs au secret qu'il faisait agir séparément à son gré, était aussi par trop avantageuse; d'ailleurs, si je retournais, sir Hudson Lowe ne consentait pas davantage à me rendre mes papiers. Le lendemain il pouvait renouveler sur moi ou sur mes malheureux compagnons ses injurieux actes d'autorité; j'avais la douleur d'en avoir ouvert la porte; mon retour en aurait consacré l'usage; il ne me restait qu'à me déchirer le cœur, partir.

» Voilà, Milord, je crois, toute la partie de mon affaire relative à Sainte-Hélène: elle se trouve prouvée et développée dans ma correspondance avec sir Hudson Lowe, dont vous avez saisi, dans la Tamise, et tenez en ce moment entre vos mains toutes les pièces soigneusement arrangées et mises en ordre par moi-même.

» Milord, arrivé au cap de Bonne-Espérance, je me crus bien mieux placé pour jouir de la protection de vos lois. Sorti de l'île fatale sur laquelle l'importance du sujet pouvait servir de pré-

texte, peut-être, à certaines irrégularités, je me voyais à cinq cents lieues plus loin, dans une colonie tranquille, sous le plein exercice de votre belle législation si justement vantée. Quel fut mon étonnement! Ce que sir Hudson Lowe n'avait pas osé faire à Sainte-Hélène, me retenir captif, lord Charles Somerset le trouva très-facile au Cap: j'eus beau lui faire les mêmes demandes, les mêmes raisonnemens, offrir les mêmes concessions qu'à sir Hudson Lowe pour être envoyé auprès de vous en Europe; tout fut inutile, il me retint; et ce fut l'acte de son caprice et de sa volonté; car sir Hudson Lowe n'était point son chef, il ne pouvait lui donner des ordres. Lord Charles Somerset était chef suprême; il jouissait, pour son compte, d'un pouvoir discrétionnaire; il pouvait et devait être une espèce de juge sommaire dans mon affaire: il refusa constamment de m'entendre, repoussa tout éclaircissement; et, malgré mes vives et instantes représentations, se contenta de faire froidement demander, à trois mille lieues, à mes juges naturels, s'il ferait bien de m'envoyer à eux; et par là, il exécuta dès cet instant sur moi la

plus affreuse sentence qu'aucun tribunal eût jamais pu m'infliger: un bannissement et une captivité de sept à huit mois, à trois mille lieues de ma famille, de mes intérêts, de mon pays, de mes proches, de toutes mes affections.

» Milord, d'après la sainteté de vos lois, et selon les principes classiques que vous ont légués vos pères, lord Charles Somerset s'est rendu coupable envers moi du plus grand des crimes; d'un crime égal, aux yeux de bien des gens, et aux miens par les tourmens que j'ai éprouvés, supérieur à l'homicide même. Je vous le dénonce, et j'en demande justice. Il n'est point d'Anglais à qui ces beaux privilèges sont chers, qui ne joigne ici sa voix à la mienne, et n'ait une juste idée du supplice que j'ai enduré. C'est en vain qu'on se replierait sur ce que le Cap n'est qu'une colonie sous un pouvoir militaire, et avec des lois encore en partie hollandaises. Milord, partout où arrive le nom Britannique, doivent régner la justice et la protection des lois anglaises; ce qui serait un crime sur la Tamise, ne saurait demeurer une chose simple sur un point de l'Afrique où flotte le pavillon d'Angleterre.

» Je n'étais point un prisonnier de guerre, je n'ai pu être qu'un prisonnier judiciaire; me tenir huit mois séparé de mes juges, est un déni de justice qui ferait frémir parmi vous; me punir sans jugement, sans sentence, est une tyrannie qui révolte votre législation. Et que demandais-je à lord Charles Somerset? La liberté? Non; mais de vous être envoyé captif, et pour subir un jugement s'il y avait lieu. Il s'est fait dans ma personne un jeu de ce que la raison estime de plus sacré, de ce que le cœur a de plus doux, de ce que l'homme a de plus cher. Et quels pouvaient être ses motifs, quelles seraient ses excuses? il me les a constamment et obstinément refusés. Et ici, Milord, je demande qu'il soit bien entendu que l'indignation et la douleur ne m'emportent pas au point de ne pas distinguer en lord Charles Somerset les égards privés dont il a cherché à adoucir ma captivité, d'avec l'horreur de l'acte public par lequel il m'y a condamné; bien qu'il soit vrai que sur la fin de mon séjour, la chaleur de mes expressions, l'importunité de mes réclamations sans doute, l'ont aigri au point de me retenir, en dépit de mes

instances et d'incommodités graves, dans la campagne, hors de la portée journalière des médecins et des remèdes de la ville.

» Enfin, Milord, après sept mois de captivité, et vos ordres sans doute arrivés, il m'a été signifié qu'il ne me restait plus qu'à me pourvoir d'un bâtiment qui pût me conduire en Angleterre. J'ai vainement sollicité une occasion qui pût convenir à la détresse de ma santé et de celle de mon fils; les vaisseaux convenables m'ont été refusés par un motif ou par un autre; je me suis vu réduit, dans le choix qui m'était laissé, au seul bâtiment qui se trouvait en partance, et indiqué d'ailleurs par S. E. le Gouverneur lui-même. J'ai dû m'y embarquer *captif*, et pourtant à *mes frais*, ce qui, pour le dire en passant, semble peu conciliable: c'était un brick de deux cent trente tonneaux et de douze hommes d'équipages sur lequel, privé de médecin, soumis à tous les inconvéniens, à toutes les privations, à tous les maux d'un aussi petit bâtiment, il nous a fallu endurer une traversée de près de cent jours.

» Voilà, Milord, toute la partie de mon

affaire qui concerne le cap de Bonne-Espérance, et dont la preuve et le développement se trouvent dans ma correspondance avec lord Charles Somerset, saisie par vos ordres dans la Tamise, et en ce moment même en votre possession.

» En atteignant vos rivages, Milord, je croyais toucher enfin au terme de mes maux. J'avais eu l'honneur d'adresser, en arrivant au Cap, une lettre à S. A. le Prince-Régent, pour me placer sous sa protection royale; je vous en avais écrit une en même temps pour le même sujet. Je ne doutais pas que je ne dusse à ces lettres l'ordre de mon retour. Déjà je me faisais un bonheur qui adoucissait mes chagrins, de retrouver les amis que j'ai à Londres, d'y reprendre mes intérêts domestiques, depuis plus de trois ans négligés ou détruits. Quel a été mon étonnement! En entrant dans la Tamise, je me suis vu aussitôt transféré à l'écart, mis au secret, mes papiers ont été scellés. Peu d'heures après, un de vos messagers est venu se saisir de moi au milieu de la nuit, m'a signifié ma déportation sur le continent, et m'a conduit à Douvres pour la

mettre en exécution. S'étant présenté trois jours de retard, son zèle a su mettre ce temps à profit; il a remis mes papiers à ma disposition, m'a fait donner tout ce qu'il me fallait pour écrire, m'y a encouragé de son mieux, et a attendu le dernier instant du départ pour saisir, après la fouille la plus minutieuse, jusqu'à la dernière ligne d'écriture. C'est une sorte de piège, Milord, que je n'ai garde d'attribuer autrement qu'à la bassesse de celui qui l'a pratiquée.

» Une circonstance de même nature s'était présentée à Sainte-Hélène. Sir Hudson Lowe, après m'avoir gardé cinq semaines au secret, où il m'avait permis tous les moyens d'écrire, voulait, à mon départ, fouiller de nouveau mes papiers; mais il me suffit alors de lui donner à entendre l'étrange couleur que prendrait la facilité qui m'avait été offerte de consigner sur le papier des idées qu'autrement j'aurais gardées en moi-même; sir Hudson Lowe y renonça à l'instant: c'est une justice que je dois rendre à ce gouverneur.

» Ce qu'il y a de plus étrange ici, Milord, et qu'on aura de la peine à croire, c'est que votre messager, bien que j'en

aie fait, a emballé tout mes papiers, et m'en a séparé, sans vouloir en tracer d'inventaire, ni observer aucune des formalités que requièrent toutes les jurisprudences du monde. Persuadé que cette déviation du premier des principes provenait de l'ignorance du subalterne, et non des ordres du ministre, j'ai cherché à y remédier dans vos intérêts, Milord, en obtenant et m'empresant d'y apposer mon sceau, afin de vous mettre à même de régulariser à temps les fautes de votre agent. Je désire que V. S. apprécie cette mesure : elle a été calculée de ma part, ainsi que vous le prouvera la nature de mes papiers, uniquement pour vous donner une nuance de mon caractère et une preuve de ma modération. J'ai eu l'honneur de l'écrire à l'instant même à lord Sidmouth, et de lui faire observer en même temps combien ma présence demeurerait nécessaire à l'examen de mes papiers, qui, par une seule parole de moi, deviennent fort simples, tandis que mon absence peut les laisser inexplicables. Lord Sidmouth ne m'a honoré d'aucune réponse.

» Milord, votre agent, du reste, sor-

(Année 1817) DE SAINTE-HÉLÈNE. 361
tant de la décence et de la générosité qui caractérisent si bien les particuliers de votre nation, a accompagné sa mission de plus d'amertume qu'il ne serait facile de l'imaginer. Après m'avoir choqué une première fois par ses grossières injures sur la personne que je vénère le plus dans le monde, il a épuisé sur moi toutes les vilénies de la langue, et cela parce que je ne me prêtais pas à converser avec lui. Il avait reçu de vous l'ordre de me garder; mais a-t-il pu croire que vous eussiez voulu étendre votre pouvoir jusqu'à me contraindre de faire société avec lui? Cet homme avait un second, sur lequel ne s'étendent point mes plaintes : bien qu'il ait partagé les mêmes torts, j'ai su néanmoins lui distinguer parfois certaine retenue, et puis il a été excité, aiguillonné par le premier.

» Milord, votre messager, en me signifiant l'ordre de ma déportation au milieu de la nuit, ne m'a laissé de choix que Calais ou Ostende. A peine à moi-même, il a fallu me décider sur-le-champ. Peu d'heures après, rendu à la réflexion, j'ai demandé s'il ne me serait pas permis d'aller en Amérique, ou sur quelque

autre point du continent. Il m'a répondu que non; que d'ailleurs, d'après mon choix, il avait déjà écrit au gouvernement. J'ai insisté; mais il m'a déclaré être sûr que tous mes efforts seraient inutiles. Son assertion pourrait-elle être vraie, Milord? Je ne saurais le croire; toutefois ma destinée a été arrêtée en conséquence.

» On a montré à mes yeux, et l'on a refusé à mes mains l'ordre de S. A. R. le Prince-Régent de sortir à l'instant de la Grande-Bretagne. Ce refus est-il une forme? Était-ce une précaution? Cet acte royal entraînerait-il une responsabilité, ou a-t-on craint que je ne m'en fisse un titre d'honneur? Et en effet, en pourrait-il être autrement, si, n'arguant aucun grief, il ne semble punir qu'un des plus rares dévouemens, celui d'un serviteur s'immolant avec son maître qu'avait abandonné la fortune?

» Milord, dans le choix rétréci que m'a fait parvenir Votre Seigneurie, j'ai donné la préférence à Ostende sur Calais par de simples motifs de délicatesse puisés dans ma tendre vénération pour la patrie; il m'en aurait trop coûté qu'on eût pu dire que mes compatriotes m'au-

raient persécuté pour un acte de vertu: et peut-être de leur part c'eût-il été au moins excusable; de la votre, Milord, ma déportation d'Angleterre n'a été qu'un vrai caprice, une dureté sans excuse.

» Quoi qu'il en soit, me voilà sur le continent, j'y ai été jeté de votre fait et contre mon gré; et ici, Milord, qu'il me soit permis de m'arrêter un instant. Je connais toutes les circonstances de ma vie, et fortunément il n'est pas de coin en Europe où je ne puisse porter un cœur tranquille, un front serein, un pas assuré. Mais vous, Milord, qui n'avez ni le loisir, ni le vouloir, ni les facilités de rechercher mon obscure carrière, si par hasard les dissensions politiques, durant lesquelles les actes poursuivis ne sont pas toujours des crimes, eussent mis ma personne en danger, si j'y eusse succombé, on m'eût dit une victime; mais vous, Milord, qui m'auriez livré, quel nom n'eût pas été le vôtre? Ne vous exposiez-vous pas à ce qu'on pût dire: « Tandis que les lois anglaises s'enorgueillissent d'avoir aboli la traite des nègres aux îles d'Amérique, les ministres anglais trafiquent

» de la chair blanche sur le continent de
» l'Europe !!! »

» Milord, par suite de l'impulsion que
Votre Seigneurie a imprimée à mes des-
tinées, j'ai été saisi et conduit à travers
le royaume des Pays-Bas, en malfaiteur
et sans pitié, bien que moribond. J'en
ai jeté les hauts cris. Oserais-je à ce su-
jet, Milord, vous transcrire des vérités
peu agréables? Mais pourquoi pas? C'est
le droit de tous vos compatriotes de
faire entendre la vérité sans crainte à
un ministre d'Angleterre; à plus forte
raison ce doit être celui d'un étranger
qui a de si justes motifs de plainte et de
douleur. Eh bien! quand je me suis
récrié sur un si révoltant abus à mon
égard, on m'a demandé de quel point
du globe je venais, d'où pouvait naître
mon étonnement? Les uns m'ont dit :
« Notre Roi est bon, ne vous en prenez
» pas à lui; il n'est que l'instrument dont
» on vous frappe; la main tyrannique
» vient de plus loin. » D'autres ont dit :
« Le peuple anglais a depuis long-temps
» des comptoirs aux Indes pour son tra-
» fic; les ministres anglais en établissent
» aujourd'hui sur le continent pour leur

» despotisme. Quand leur autorité finit
» en Angleterre, ils la prolongent sur le
» continent. C'est chez nous qu'ils ont
» placé leurs instrumens de torture et
» leurs exécuteurs. Vous n'échapperez ni
» à leur inquisition, ni à ses supplices.»
Et alors les diatribes, et imprécations
de pleuvoir sur l'Angleterre et les An-
glais. Sans doute, Milord, les gens sages,
instruits et sans passion, sont loin de s'y
tromper, et savent à qui s'en prendre
exclusivement; ils distinguent fort bien
l'excellence des lois d'avec leur violation
et les abus du pouvoir; ils savent que
les vrais Anglais combattent et détestent
toute espèce de tyrannie chez eux et au
loin; qu'ils sont dans leur île les défen-
seurs les plus ardens, les gardiens les plus
zélés des grandes et belles vérités qui,
sur notre continent, sont l'objet de nos
espérances et de nos vœux; mais le gros
du vulgaire n'y regarde pas de si près :
il trouve plus court de s'en prendre à
une nation en masse et de la maudire
tout entière.

» Mais enfin, milord, après tout, quel
est mon crime? quel peut être le motif
d'une si cruelle persécution? J'ose vous
le demander; et les pays où elle s'est

prolongée par votre impulsion vous le demandent avec moi. Partout les autorités qui ont agi sur ma personne m'ont évité avec soin : elles eussent été embarrassées de mes droits, et n'eussent pu motiver leurs actes ; elles en ignorent elles-mêmes la source et la cause. Depuis le Cap de Bonne-Espérance jusqu'au lieu où je me trouve, si je demande quel jugement, quelle sentence, quelle charge existe contre moi, on ne me répond que par un ordre. Si je sollicite un motif, je n'obtiens que le silence.

» Milord, j'ai eu l'honneur de vous l'écrire du Cap, et j'ose vous le répéter ici : quelle objection raisonnable s'opposait aux vœux que je formais de demeurer sur votre sol et auprès de vous ? Craignait-on que je ne parlasse, n'écrivisse sur des sujets politiques ? Mais quel inconvénient pouvait-il y avoir pour votre île ? Craignait-on que je ne fisse entendre des plaintes importunes sur votre administration ? Mais est-il un point sur le continent où l'on interdise mes cris, et où je ne trouve les esprits disposés à m'entendre ? Votre voisinage, Milord, votre seul territoire n'était-il pas celui où vous aviez sur moi le plus

d'action et d'autorité ? Si je me rendais coupable, n'avez-vous pas vos lois générales ? Si je me rendais désagréable, n'avez-vous pas vos lois particulières, et surtout le *bill des étrangers* ? Enfin, plus que tout cela, vous aviez pour garantie de ma réserve et de ma modération, mon désir de demeurer auprès de vous ; ce désir était extrême, Milord, et je vais vous en dire la cause. Mon séjour en Angleterre accomplissait les vœux, le destin du reste de ma vie, celui de me consacrer à jamais (en dedans de vos réglemens, et par les voies légales que vous avez admises), à procurer des adoucissements et des consolations à celui que je pleure. Je vous suppose assez d'élévation, Milord, ainsi qu'à vos collègues, pour ne remplir, en cette circonstance, qu'un devoir politique, et demeurer étranger à toute animosité personnelle. Quand vous avez pourvu à la sûreté du captif, vous ne sauriez lui envier des indulgences qui ne vous seront point à charge ; vous les faciliterez plutôt. Or j'implore de vous cet emploi religieux ; mon cœur a besoin de le remplir ; je le ferai avec loyauté. Je vous en eusse convaincu, Milord, si j'avais pu parvenir

jusqu'à vous, et je n'en désespère point encore; je sollicite de nouveau et toujours.....

» J'avais compté aussi, Milord, je l'avoue, comme une chance de mon admission auprès de vous, le désir de Votre Seigneurie de saisir cette occasion singulière de vous affermir dans la connaissance de la vérité; je pensais que votre poste et votre caractère vous en faisaient une loi. En prononçant sur les plaintes de Sainte-Hélène, quelles lumières contradictoires n'eussent pas éclairé vos nobles fonctions de *jury*? J'eusse répondu à toutes vos questions avec candeur, sans passion; je vous eusse convaincu sans bruit, si vous en aviez eu le désir, de toutes les erreurs dans lesquelles la multiplicité et l'importance de vos affaires vous laissent sur ce qui nous concerne. J'ai lu dans trois papiers différens (les *Times*, *New-Times* et *London-Chronicle*) votre réponse à lord Holland sur sa motion relative à Sainte-Hélène, et je puis vous assurer que presque chaque ligne est une irrégularité.

» A Dieu ne plaise, Milord, que je ne vous croie dans la bonne foi! Mais vos bureaux vous ont mal instruit. Votre Sei-

gneurie a affirmé qu'aucun des parens de l'Empereur Napoléon, excepté son frère Joseph, ne lui avait écrit; or je lui ai remis moi-même trois ou quatre lettres venues de vous par le canal de sir Hudson Lowe, savoir: de Madame Mère, Madame la Princesse Borghèse et de son frère Lucien. Le fait est peu important en lui-même, Milord; mais cette inexactitude matérielle doit exciter vos doutes sur d'autres points, et donner du poids à mes assertions sur le reste. Ce qui me concerne, par exemple, est tellement défigurés que, quelque préjugé que j'aie lieu d'entretenir contre sir Hudson Lowe, je n'hésite pas à penser qu'il se récriera sans doute lui-même contre l'irrégularité de l'exposition. Du reste, Milord, dans la chaleur des partis et de toute opposition, il se forme inévitablement deux *vérités*. La mienne ne saurait être précisément la vôtre. Le public le sait; aussi c'est sur les pièces officielles qu'il aurait aimé à établir la sienne. Vous avez cru devoir les refuser, Milord; n'aurez-vous pas fixé son opinion?

» Milord, je me résume après de si longs détails: